



# AUDIENCE À L'ESPE :

L'intersyndicale de la FSU avait demandé une audience au directeur de l'ESPE concernant les problèmes de la formation ce **jeudi 9 février 2017**.

Le SNES souhaitait en effet faire remonter les points de crispation dont nous avaient fait part de nombreux stagiaires (140 environ sur l'académie) lors de nos stages de formation syndicale. Trois questions ont ainsi été mises en débat :

- ▶ les problèmes d'emploi du temps
- ▶ la difficulté à participer à la vie de l'établissement les jours de formation
- ▶ l'évaluation des parcours adaptés et DU complémentaires.

Nous avons pu obtenir des avancées et des engagements clairs :

⇒ la direction a reconnu des **problèmes d'emploi du temps** et s'applique à les résoudre. Mais elle reconnaît des difficultés pour avoir des remontées précises sur l'ampleur des dysfonctionnements par disciplines. Elle met en cause également l'accréditation tardive des contenus de la nouvelle maquette de formation.

Informez-nous dorénavant de chaque problème lié aux emplois du temps de sorte que nous puissions alerter directement la direction sur des exemples précis.

⇒ concernant les conseils de classe et les réunions parents-professeurs, **la priorité est clairement donnée à la vie**

## de l'établissement.

Informez simplement les formateurs de votre absence et renvoyez-les en cas de difficulté à la direction de l'espe. Vous ne pouvez plus être empêchés d'accomplir vos obligations de service ! Nous serons là également pour accompagner votre démarche si nécessaire.

## ⇒ la question de l'évaluation pour les stagiaires n'ayant pas à valider le M2 MEEF

reste problématique. Le Directeur de l'espe dresse lui-même « un constat d'échec » et reconnaît l'absurdité de certaines situations. Mais il se dédouane un peu vite de ses responsabilités puisque c'est bien lui qui a posé pour premier principe l'obligation d'assiduité aux évaluations pour cette catégorie de stagiaires. Quelle marge de manœuvre dès lors pour les formateurs dans un cadre aussi contraint ?

Le Directeur de l'espe enfin, tout en déplorant l'existence des parcours adaptés, a déclaré que les notes n'avaient pas grande importance mais qu'elles étaient plutôt utilisées comme indicateur de l'implication et de l'assiduité du stagiaire... C'est justement cette ambiguïté et l'hypocrisie qu'elle renferme qui place les stagiaires dans une situation extrêmement confuse.

Néanmoins vous pouvez nous faire remonter vos remarques concernant les modalités

d'évaluation **avant le 15 mars** dans le cadre de « **conseils de perfectionnement** » visant à améliorer l'organisation de la formation.

Nous pourrions alors vous aider à vous organiser et à vous unir comme cela a été fait déjà dans certaines disciplines pour faire évoluer les pratiques d'évaluation sur la base d'arguments simples :

- ▶ quelle est la valeur formative d'une note ?
- ▶ Quel sens donné à une évaluation lorsqu'elle s'étale sur la moitié des horaires d'une UE ?
- ▶ Quelle image donne-t-on du travail des fonctionnaires avec cette obligation d'assiduité sans forcément la lier à un contenu ou à un travail utile ?...

Notre action collective, premier et second degré, s'avère finalement plutôt positive sur l'emploi du temps et la possibilité de s'investir dans les écoles et établissements d'affectation. Sur la question de l'évaluation, n'hésitez pas à nous faire remonter les problèmes de façon à ce que nous puissions les régler en bonne intelligence et dans l'objectif d'améliorer la formation initiale.